EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE: Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 - 015: OFFICE DE TOURISME - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat, Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2011, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour l'office de tourisme de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour l'office de tourisme de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 09 février 2011

Certifié exécutoire Reçu à la Préfecture Le : 15 · 02 · 20 1

Publié ou notifié Le: 09.02.2011 Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: OFFICE DE TOURISME-Debat d'orientation budgetaire

Date de transmission de 15/02/2011

l'acte :

Date de réception de 15/02/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte: 2011-015 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110208-2011-015-DE

Date de décision: 08/02/2011

Acte transmis par: Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

SERVICE PUBLIC DU TOURISME

Depuis le 1^{er} avril 2009, la Communauté de Communes de Noblat exerce, directement, la compétence de développement touristique du territoire.

Ainsi, l'année 2011 verra le troisième budget de ce service public administratif. C'est un budget annexe au budget général de la collectivité qui est établi suivant la nomenclature comptable M14.

Les orientations budgétaires proposées pour 2011 sont donc basées sur les dépenses constatées en 2010 et les orientations 2011 pour cette compétence.

1 Les orientations budgétaires en 2011

1.1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour 2011, permettront l'entretien du bâtiment de l'office de tourisme et des équipements présents à l'intérieur de celui-ci.

Il est également nécessaire de prévoir la mise en place de visites dématérialisées grâce à des baladeurs numériques. Cette action a été évaluée à plus de 10 000 € par le cabinet CIRCOM dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant. La Communauté de Communes de Noblat bénéficiera d'aide du Conseil Régional (20 % de la dépense).

Une autre action, un « géocaching » pourrait conduire également à une dépense d'investissement pour procéder à l'acquisition de GPS.

Les recettes d'investissement seront liées au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et un virement de la section de fonctionnement.

1.2 Section de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement reste la prise en charge des rémunérations des agents. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe tourisme. Les aides liées au contrat d'un agent (CAE passerelle) ont disparu fin 2010, de fait les frais seront en évolution.

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, assurance, affranchissement...

L'ensemble des charges supportées en 2011 pour le développement touristique devrait être similaires à celles payées en 2010.

Pour 2011, la principale recette de ce budget est une subvention du budget général. Cependant, il est important de noter que, suite à la délibération du Conseil en date du 27 décembre, une ressource financière supplémentaire, de l'ordre de 5 000 €, liée à la taxe de séjour devrait être obtenue en 2011.